



Commune de Souleuvre en Bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Béný-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

ARRETE MUNICIPAL

Arrêté N°2025/E007

La Maire délégué de la Commune de CARVILLE, Commune déléguée de Souleuvre en Bocage,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des Collectivités territoriales:

Vu la partie législative du code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons, et l'article L 3334-2, relatif à l'établissement des débits de boissons temporaires à l'occasion de manifestations publiques modifié par l'article 18 de la Loi de Finances pour 2001.

Vu l'arrêté préfectoral du 11 Décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 Février 1993.

Vu l'arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Maire Alain DECLOMESNIL à Madame la Maire déléguée de Carville en date du 26 janvier 2024 enregistré sous le N°2020-SEB015,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Monsieur Julien GUERIN, Président du « Comité des Fêtes de Carville » à l'occasion du concours de belote qui aura lieu le samedi 22 mars 2025 à CARVILLE à partir de 13h30.

ARRETE

Article 1er - Monsieur Julien GUERIN Président du « Comité des Fêtes de Carville » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie, le samedi 22 mars 2025 à partir de 13 heures 30 à l'occasion du concours de belote organisé à CARVILLE à la salle communale « André LEGUEDOIS » ».

Article 2- Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le commandant de la Brigade de Béný Bocage, Mr le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Mr le Maire de Souleuvre en Bocage.

Fait à Carville, le 27 février 2025

La Maire délégué

Marie-Line LEVALLOIS

